

## Associé national (1809-1815)

Jean-Baptiste Bertrand est né à Cernay-lès-Reims le 8 septembre 1764, fils de Jacques-Antoine Bertrand, clerc de la paroisse, et de Marie-Placide Châtelain.

Il appartient à la congrégation des prêtres de l'Oratoire lorsqu'éclate la Révolution. Privé de ressources, il se rend à Paris où il est employé un temps à la bibliothèque du Louvre puis se fait correcteur-typographe dans plusieurs imprimeries. Il entre ensuite dans l'enseignement, d'abord professeur à Lisieux. En 1797, paraît à Paris sa dissertation « Il y a des cas dans toutes les langues et c'est une erreur de croire qu'il n'y en a point dans les noms français ». En l'an VIII, le poste de professeur de législation de l'école centrale de Limoges étant devenu vacant, il y est nommé et y enseigne de janvier 1800 au 19 août 1803. Il prononce le discours lors de la distribution des prix le 13 Fructidor an X (31 août 1802), sur la nécessité des études. Il est ensuite nommé professeur de latin à Rennes (1803-1808) où il exerce en même temps le métier de libraire. Admis à la Société des sciences et arts de Rennes en 1806, il y lit une « Dissertation sur une urne conservée au musée de Rennes et qui a dû contenir les restes d'Artémise, reine d'Halicarnasse ». Il est encore reçu associé correspondant de l'Académie celtique de Paris (1807). Après avoir vendu sa librairie, il devient, en 1809, censeur des études du lycée de Strasbourg. La même année, il publie à Paris ses *Dissertations grammaticales*. Cet ouvrage comporte deux dissertations, la première, « Raison de la syntaxe des participes dans la langue française », la seconde, « Combien il seroit avantageux d'épurer le style de pratique ». Contre les écrivains d'un certain ordre qui veulent une nouvelle grammaire avec de nouveaux principes et une méthode simplifiée, Bertrand « fait voir à quel point l'on méconnaît aujourd'hui le génie de notre langue ». Il se qualifie alors de « censeur des études du lycée de Strasbourg, ancien professeur de législation, membre de l'Athénée des Arts, des Sociétés des sciences et belles-lettres de Paris, Bordeaux, Strasbourg et Rennes, et de l'Académie celtique.

Se rendant à Paris avec un congé du Grand Maître de l'université, et passant à Nancy, il fait remettre à l'Académie, le 24 avril 1809, ses *Dissertations grammaticales* et sollicite son admission. Sur le rapport flatteur de Vautrin, qui le qualifie « d'écrivain profond et élégant », il admis comme membre associé le 8 juin 1809.

Bertrand qui n'est plus censeur à Strasbourg en 1810 est revenu à Paris où il donne ses soins à un grand nombre d'éditions et participe notamment à la correction et la révision de la biographie de Michaud. D'un caractère peu sociable, il se retire à l'hospice Sainte-Périne de Chaillot où il décède, le 11 octobre 1830. [Jean-Claude Bonnefont, Alain Petiot]

*Almanach impérial* (1805-1809) ; Archives de l'Académie de Stanislas : dossier de Jean-Baptiste Bertrand, procès-verbaux manuscrits, vol. 1 (1802-1817), f° 194, 199 ; Jean IMBERT, « L'enseignement du droit dans les écoles centrales », Michel VOVELLE (Dir.), *La Révolution et l'ordre juridique privé. Rationalité ou scandale ?*, actes du colloque d'Orléans, 11-13 septembre 1986, PUF, 1988, p. 251, 258 ; *Nouvelle biographie générale*, t. 5, Firmin-Didot, Paris, 1855, col. 766 ; E. PANIGOT, « Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie de Stanislas de 1750 à 1880 » (Mars 1883), Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 960-962 (702), t. 2, f° 9 v° ; Lucien TIFFONNET, *Notice sur l'École centrale de la Haute-Vienne (1797-1804)*, Limoges, 1893, p. 11-12, 77-79.